INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE**
**DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire**
**10 juin 2024**

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 10 juin 2024 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Christian Baril
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h32. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

**LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution No 076-24**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024**

**Résolution No 077-24**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 13 mai 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait. Une demande de correction est faite par Mme Nicole Després, pour retirer son nom de la liste des présences, puisqu'elle était absente lors de cette réunion.

**COMPTES À PAYER DE MAI 2024**

**Résolution No 078-24**

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de mai 2024 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 mai 2024 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de mai 2024 comportant les numéros de chèques de # 9663 à # 9685 totalisant **23 506,62 $;**

**DE PRENDRE ACTE** des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 mai 2024, apparaissant au tableau ci-dessous :

**Dépenses incompressibles du 1er au 31 mai 2024**
**Totalisant un montant de 30 514,37 $**

| NOM DU FOURNISSEUR | Montant |
|---|---|
| Alarme 911 | 19.49 $ |
| Agence de Revenu du Canada (DAS Avril 24) | 1 554.68 $ |
| Frais Prêt #5 Marge de crédit intérêts | 262.31 $ |
| Intér.CAPITAL FIN. TEMPORAIRE Banque Natio | 2134.58 |
| Frais bancaires | 62.35 $ |
| Hydro | 3 085.63 $ |
| Location du photocopieur | 133.37 $ |
| Ministre du Revenu du Québec (DAS Avril) | 3 586.08 $ |
| Propulse | 3 369.68 $ |
| Salaire des employés | 13 708.37 $ |
| Salaire des élus | 2 078.71 $ |
| Telus Québec (garage internet et téléphone) | 161.22 $ |
| Télé Communication de l'Est | 91.52 $ |
| Telus Québec (loisirs) | 51.18 $ |
| Visa (bureau en gros, registre foncier, permis) | 215.20 $ |
| | |
| Total | 30 514.37 $ |

## EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT(E) À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIER(IÈRE)-TRÉSORIER(IÈRE) ADJOINT(E)

**Résolution No 079-24**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts a demandé et obtenu une aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre d'un projet d'entente intermunicipale relative au partage d'un poste d'adjoint(e) à la direction générale et greffier(ière)-trésorier(ière) adjoint(e) avec la municipalité d'Esprit-Saint;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a établi les besoins et les tâches du poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjoint(e) à la direction générale et greffier(ière)-trésorier(ière) adjoint(e) a fait l'objet d'un processus d'offre d'emploi;

CONSIDÉRANT l'examen des candidatures reçues et les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire retenir la candidature de Mme Jinny Lecours afin de combler ledit poste d'adjoint(e) à la direction générale et greffier(ière)-trésorier(ière) adjoint(e);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité embauche Mme Jinny Lecours au poste d'adjoint(e) à la direction générale et greffier(ière)-trésorier(ière) adjoint(e) à compter du 25 juin 2024 au taux horaire déterminé lors de l'embauche.

**FONDS DE VITALISATION : APPUI AU PROJET DU FESTIVAL RÉTRO DES 3 MONTS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Résolution No 080-24**

CONSIDÉRANT la demande de financement au Fonds Régions et Ruralité de la Corporation de développement, lequel financement servira à soutenir le Festival Rétro des 3 Monts pour son édition 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que ce Festival puisse durer dans le temps et attirer de nouveaux festivaliers d'année en année;

Il est proposé par M. Steve Boucher et appuyé par M. Christian Baril d'appuyer le projet du Festival Rétro des 3 Monts proposé par la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts au Fonds Régions et Ruralité.

Il est à noter que Mmes Chantal Gagnon et Francesca Lavoie sont sorties de la salle à 19h46 le temps de cette résolution, et que pendant ce temps, c'est Mme Nicole Després, mairesse suppléante, qui préside la séance.

**DON POUR LE FESTIVAL RÉTRO DES 3 MONTS**

**Résolution No 081-24**

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et appuyé par M. Steve Boucher que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande de La Corporation de développement pour le Festival Rétro des 3 Monts. La contribution sera donnée sous forme d'une contribution de 200 $, en plus d'une contribution en nature d'une valeur de 390 $ pour la location des salles et les frais de conciergerie pour la durée du festival.

Retour de Mmes Chantal Gagnon et Francesca Lavoie dans la salle à 19h51, après l'adoption de la présente résolution.

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE ET DE LA REDDITION DE COMPTES AINSI QUE LA NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ AU DOSSIER MADA**

**Résolution No 082-24**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, appuyé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière à procéder au dépôt de la demande d'aide financière et la reddition de comptes au dossier MADA de la municipalité de La Trinité-des-Monts. De plus, il est résolu de désigner Mme Lise Bérubé comme représentante de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS SAINT-LAURENT

**Résolution No 083-24**

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Marie-France Gagnon afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent qui aura lieu le 20 juin prochain à 13h30.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

**Résolution No 084-24**

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Marie-France Gagnon afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association forestière Bas-Laurentienne qui aura lieu le 21 juin prochain à 12h00.

## AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT

**Résolution No 085-24**

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts soumette une offre d'achat avec le formulaire prescrit pour le lot portant le matricule F 3331 16 4808 00 0000 pour la portion du lot à bois seulement, excluant le bâtiment et le cimetière. L'offre sera faite au montant de 50 000 $. Les frais de lotissement pour exclure l'église et le cimetière seront à la charge de l'acheteur. Mme Chantal Gagnon, mairesse, et Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisées à signer ladite offre d'achat.

## RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 407 300 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUIN 2024

**Résolution No 086-24**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 407 300 $ qui sera réalisé le 17 juin 2024, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de $ |
|---|---|
| 231-18 | 753 100 $ |
| 231-18 | 196 300 $ |
| 231-18 | 457 900 $ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 231-18, la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

**Il est proposé par M. Steve Boucher, appuyé par M. Christian Baril et résolu unanimement :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juin 2024;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| **2025.** | **57 700 $** | |
| **2026.** | **60 400 $** | |
| **2027.** | **63 600 $** | |
| **2028.** | **66 800 $** | |
| **2029.** | **70 100 $** | **(à payer en 2029)** |
| **2029.** | **1 088 700 $** | **(à renouveler)** |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 231-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS**

**Résolution No 087-24**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date d'ouverture : | 10 juin 2024 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 14 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 7 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 17 juin 2024 |
| Montant : | | 1 407 300 $ | |

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2024, au montant de 1 407 300 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|---|---|---|
| 57 700 $ | 4,56000 % | 2025 |
| 60 400 $ | 4,56000 % | 2026 |
| 63 600 $ | 4,56000 % | 2027 |
| 66 800 $ | 4,56000 % | 2028 |
| 1 158 800 $ | 4,56000 % | 2029 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,56000 %

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|---|---|---|
| 57 700 $ | 4,60000 % | 2025 |
| 60 400 $ | 4,50000 % | 2026 |
| 63 600 $ | 4,40000 % | 2027 |
| 66 800 $ | 4,40000 % | 2028 |
| 1 158 800 $ | 4,40000 % | 2029 |

Prix : 98,60900 Coût réel : 4,74797 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST

| | | |
|---|---|---|
| 57 700 $ | 4,79000 % | 2025 |
| 60 400 $ | 4,79000 % | 2026 |
| 63 600 $ | 4,79000 % | 2027 |
| 66 800 $ | 4,79000 % | 2028 |
| 1 158 800 $ | 4,79000 % | 2029 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,79000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, appuyé par Mme Lise Bérubé et résolu unanimement** QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2024 au montant de 1 407 300 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 231-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2024-002

**Résolution No 088-24**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure #2024-002;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la demande de dérogation mineure, tel que recommandé dans le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mai 2024 à 13h00.

## ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE NETTOYAGE & SINISTRE JF POUR LE NETTOYAGE D'UN TERRAIN ET LA DISPOSITION DES ENCOMBRANTS

**Résolution No 089-24**

CONSIDÉRANT l'ordonnance rendue par la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski en date du 7 juin 2023 dans le dossier 23-00748-8, autorisant la Municipalité de La Trinité-des-Monts à procéder au nettoyage du terrain et à la disposition des encombrants du 49, rue Principale Ouest, le tout aux frais du propriétaire, si ce dernier n'effectue pas le nettoyage dans le délai qui lui est imparti;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, le propriétaire dudit terrain n'a toujours pas effectué le nettoyage, tel que prescrit dans l'ordonnance;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a transmis une demande de soumission à trois différents entrepreneurs pour le nettoyage dudit terrain et la disposition des encombrants;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 1 soumission avant la date limite du 7 juin 2024 à 17h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Nettoyage & Sinistre JF au montant de 12 779,87 $, en sus des taxes applicables. Le nettoyage du terrain pourra avoir lieu à compter du 17 juin 2024 selon les instructions de la direction générale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20h25 à 21h18.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution No 090-24**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 21h19.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024.

Chantal Gagnon, mairesse

Francesca Lavoie, Directrice générale / greff.-/trés.